

**Zeitschrift:** Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande  
**Band:** 36 (1898)  
**Heft:** 26

**Artikel:** [Nouvelles diverses]  
**Autor:** Baatard, G.  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-196962>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 29.01.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# CONTEUR VAUDOIS

PARAISANT TOUS LES SAMEDIS

Pour les annonces, s'adresser exclusivement à  
L'AGENCE DE PUBLICITÉ HAASENSTEIN & VOGLER  
PALUD, 24, LAUSANNE

Montreux, Genève, Neuchâtel, Chaux-de-Fonds, Fribourg,  
St-Imier, Delémont, Bienne, Bâle, Berne, Zurich, St-Gall,  
Lucerne, Lugano, Coire, etc.

Rédaction et abonnements :  
BUREAU DU « CONTEUR VAUDOIS, » LAUSANNE

SUISSE : Un an, fr. 4,50; six mois, fr. 2,50.

ETRANGER : Un an, fr. 7,20.

Les abonnements datent des 1<sup>er</sup> janvier, 1<sup>er</sup> avril, 1<sup>er</sup> juillet et 1<sup>er</sup> octobre.  
S'adresser au Bureau du journal ou aux Bureaux des Postes.

PRIX DES ANNONCES

Canton : 15 cent. — Suisse : 50 cent.  
Etranger : 25 cent. — Réclames : 50 cent.  
la ligne ou son espace.

Les annonces sont reçues jusqu'au jeudi à midi.

## A propos de la réforme orthographique

On nous écrit :

Monsieur le rédacteur,

Voulez-vous m'accorder une petite place dans votre journal, pour dire quelques mots de la réforme orthographique ? Soyez tranquille, je n'abuserai pas de l'hospitalité.

La réforme orthographique ! Voilà une question qui intéresse tout le monde. Combien, pourtant, sont peu nombreux ceux qui s'en occupent. Il est vrai que, pour en discuter, il faut des connaissances spéciales, que chacun ne possède pas.

Bien que ces connaissances me manquent, je veux risquer deux mots dans le débat.

« Dans les écoles, dit Littré, on distingue l'orthographe première ou d'usage, qui enseigne la manière d'écrire les mots, et l'orthographe de règle, qui enseigne la manière d'écrire les mots suivant leur rôle dans la phrase. »

La première de ces orthographe paraît être, jusqu'ici, la seule à laquelle se soient attaqués les réformateurs. Sans doute, il doit y avoir, dans ce domaine, nombre de simplifications possibles, sans préjudice pour le caractère historique de la langue, caractère qu'il ne faut pas méconnaître. Dans sa réponse à M. Carrara (voir la *Gazette de Lausanne*), M. le professeur Bonnard a indiqué plusieurs de ces simplifications. Il a prouvé, avec exemples à l'appui, que, en dépit des apparences, l'orthographe actuelle de beaucoup de mots n'est plus conforme à l'étymologie. Il ne faut donc pas crier au sacrilège lorsqu'on veut toucher à ces mots-là.

M. Bonnard a raison ; mais, si l'on veut de nouveau modifier ces mots, que ce soit justement pour leur rendre leur orthographe première, celle qui se rapproche le plus de l'étymologie. Nous pensons, avec M. Carrara, que nos enfants n'éprouveront pas plus de difficulté à apprendre cette orthographe, plutôt qu'une autre, si, dans les leçons de français, le maître veut bien prendre la peine de leur expliquer et de justifier la présence de telle ou telle lettre dans un mot. Ces explications seront d'autant plus faciles à donner que le mot diffèrera moins de celui dont il est dérivé.

Prenons un exemple. Le mot « orthographe », puisque nous l'avons sous la main. Pour celui qui n'a pas étudié le grec ancien, ce mot ne représente rien. Il en connaît la signification, mais ne se l'explique pas. Rien d'étonnant à ce qu'il l'écrive : « ortographe », ou « ortografe », avec un ou deux f, ou même : « hortographe » comme « horloger » ; enfin, de toutes les manières excepté de la bonne. Mais, si on lui apprend que le mot « orthographe » est dérivé d'un mot grec qui signifie : « écrire bien, correctement », que ce mot grec est lui-même composé de deux autres, signifiant, l'un : « droit, correct », l'autre : « écrire » et que les lettres françaises qui composent le mot sont la reproduction phonétique, aussi exacte que possible, des lettres grecques, il comprendra. L'aspect rébarbatif du mot « orthographe » disparaîtra et, sans aucune hésitation, il l'écrira comme il faut. Certaines lettres, inutiles peut-être pour la prononciation, ne le sont pas pour l'œil et pour la compréhension.

Ne pensez-vous pas aussi que la majorité des gens cultivés se résoudra difficilement à certaines simplifications orthographiques, dont elle n'éprouve pas le besoin, qui défigurent les mots et leur enlève souvent tout leur caractère. Et ces gens-là sont, incontestablement, ceux qui font de la langue écrite le plus fréquent et le plus grand usage.

Il faut agir avec prudence et n'appliquer les ré-

formes que sur les points qui ne se peuvent expliquer, ni justifier. Dans ces cas-là, seulement, l'orthographe phonétique se recommande.

Que les réformateurs ne se découragent pas. Il est un domaine dans lequel ils trouveront, me semble-t-il, une vaste carrière ; c'est celui de « l'orthographe de règle », celle qui traite « de la manière d'écrire les mots suivant leur rôle dans la phrase », comme dit Littré.

Je suis persuadé que l'application de certaines règles de syntaxe donne à nos écoliers et à bien d'autres personnes, beaucoup plus de souci que l'orthographe d'usage. Les instituteurs eux-mêmes éprouvent plus de difficulté à les expliquer ; les justifier leur est souvent impossible. Et pourtant, les infractions à ces règles sont les plus graves. On pardonne à quelqu'un de ne pas écrire correctement un mot dérivé du grec ou du latin : tout le monde n'a pas appris ces langues. On ne pardonne pas une faute de syntaxe, parce que la grammaire est enseignée dans toutes les écoles et que chacun est censé la connaître.

Certes, l'Association pour la réforme orthographique rendrait un signalé service à bien des personnes, écoliers, artisans, instituteurs, écrivains mêmes, en apportant quelques simplifications, surtout un peu de logique dans les règles qui, par exemple, régissent le participe passé, les mots « tout », « même », « quelque », etc., et l'emploi de certains temps du subjonctif, dont on n'ose se servir, par égard pour l'oreille.

Vraiment, on se fait trop de scrupule de toucher à ces caprices, à ces bizarreries des grammairiens, qui, très souvent, n'ont même pu se mettre d'accord. L'étymologie, à laquelle on s'attaque et qu'on traite un peu trop cavalièrement, a des titres bien plus sérieux à notre respect.

Un profane.

Lausanne, le 21 juin 1898.

Monsieur le rédacteur du *Conteur Vaudois*,  
Votre très intéressant article, publié samedi dernier, sous le titre : *Fleurs et Garès*, m'a remis en mémoire les deux anecdotes que voici et dont vous disposez comme bon vous semblera.

Un jour, il y avait fête d'étudiants à l'hôtel du *Signal de Chexbres*. A la gare de Chexbres, de nombreux voyageurs attendaient le train venant de Berne. Tout à coup un jeune étudiant, portant une tunique de velours avec brandebourgs, se présente, et avisant des magnifiques pensées de mon petit jardin, en fait une ample cueillette dont il pare ses boutonnières.

J'étais furieux, et cependant fort embarrassé sur la manière dont je m'y prendrais pour punir cet acte d'indélicatesse. Tout à coup, une idée me traverse l'esprit. Je remarque dans les mains du coupable une superbe canne... Je m'approche d'un air indifférent et calme en lui disant : « Monsieur, vous avez là une bien belle canne... pardon... » Et il me la tendit gracieusement.

— Je la tiens, dis-je à part moi en regagnant à grands pas mon bureau.

L'étudiant, comme bien on pense, faisait le diable à quatre : « Vous prenez mes pensées, je m'approprie votre canne : rien n'est plus naturel. »

Le lendemain, je reçois un magnifique pa-

nier de plants de pensées sortant des jardins des frères Pittet, le tout accompagné d'une charmante lettre me priant de renvoyer la canne et me remerciant de cette petite leçon.

Si ces lignes lui tombent sous les yeux, il en reconnaîtra sans doute l'exactitude.

Plus tard, il se présenta un fait d'un genre un peu différent.

J'avais deux grands égantiers à l'entrée de mon jardin. Je pensais que leur hauteur les mettrait à l'abri des mains indiscreètes. M. le docteur Dumur, à Chexbres, eut l'obligeance de me fournir des greffes et de les poser. Une des roses, le *général Jacqueminot*, était d'une rare beauté.

Arrive un Anglais, en voiture. Il fait le tour de mon jardin et casse ma belle rose avec son fouet, puis la met à sa boutonnière !

Que faire ?... Je sors mon couteau, je lui coupe son fouet et j'attends.

— Aoh ! qu'est-ce que vous faites, stiouptide ? Vo avé coupé mon fouet !

— Hélas oui, tout comme vous avez coupé ma rose.

— Aoh ! votre rose, dix centimes ; mon fouet, one livre sterling.

Nous nous mettons en garde, mais le train arrive, mon Anglais file et tout est fini.

Voilà, Monsieur le rédacteur, à quoi sont exposés les jardins de gare.

Bien à vous,

G. BAATARD, chef de gare en retraite,

## Les chemins de fer.

Si cela continue, notre pauvre planète sera bientôt enfermée dans une véritable cote de mailles, formée par le réseau, toujours plus étendu, des chemins de fer.

Voici, d'après la *Revue scientifique*, quelle est la longueur de l'ensemble des voies ferrées établies à l'heure qu'il est sur notre planète :

« A la fin de 1896, l'ensemble des voies ferrées atteignait 715,000 kilomètres environ, tandis qu'il n'était en 1892 que de 654,528 kilomètres. C'est donc une augmentation de 1,8 à 2,6 pour 100, durant ces cinq dernières années. »

» L'Amérique tient toujours le premier rang avec un réseau de 374,742 kilomètres. Dans ce chiffre, les Etats-Unis entrent pour 294,083 kilomètres, réseau plus considérable encore que celui de l'Europe entière, qui n'est que de 257,203 kilomètres. En Asie, on compte 43,883 kilomètres, en Australie, 22,372, en Afrique, 14,798.

» En Europe, c'est l'Allemagne qui l'emporte avec 47,348 kilomètres. Viennent ensuite : la France, la Russie, la Grande-Bretagne et l'Irlande, l'Autriche-Hongrie, etc.

Le capital d'établissement des chemins de fer de la terre est évalué à 180 milliards de francs. Le nombre des locomotives est de 131,219, et leur puissance totale atteint le chiffre formidable de 280 millions de chevaux vapeur. Enfin, on estime à cinq millions le nombre de personnes occupées pour l'exploitation des chemins de fer.